



**Développement Professionnel Continu & FIF-PL :**  
**Inscription formation en présentiel pour 2021 au Relais des Chartreux (91)**

Pour vous inscrire à une session de formation en présentiel,  
(que ce soit en DPC, en FIF-PL,...), merci de nous envoyer  
par courrier postal dès maintenant :

- la présente fiche d'inscription
- + 1 chèque de caution de 420€ +

+ votre bulletin d'adhésion 2021 à l'Association AEPVLC ainsi que votre cotisation d'un montant de 20€  
(paiement par chèque, par virement bancaire,  
ou par CB directement sur <https://aepvlc.fr/paiement-en-ligne/>)

Je soussigné(e).....

Orthophoniste, Date de naissance (OBLIGATOIRE).....

Adresse professionnelle complète.....

Numéro de téléphone (obligatoire) .....

Numéro de Portable.....

e-mail : .....

Numéro ADELI.....

Cocher  
votre  
choix :

Module n°05 : **Prise en charge des patients atteints d'une démence de type Alzheimer ou démence apparentée.**

**Judi 08 Juli et Vendredi 09 Juli 2021 de 9h à 17h30**

Formateur : Annie CORNU, Orthophoniste. (Action DPC : 18172100005 – Session 1 @ mondpc.fr)

déclare vouloir m'inscrire en DPC / FIF-PL / Autofinancement/Salarié (rayez les mentions inutiles)

Choix du  
module 05 :

Module n°24 : **Le bégaiement de l'adolescent et de l'adulte : bilan et prise en charge.**

**Judi 08 Juli et Vendredi 09 Juli 2021 de 9h à 17h30**

Formateur : Hélène VIDAL GIRAUD, Orthophoniste. (Action DPC : 18172100024 – Session 1 @ mondpc.fr)

déclare vouloir m'inscrire en DPC / FIF-PL / Autofinancement/Salarié (rayez les mentions inutiles)

Choix du  
module 24 :

Module n°28 : **La dysphagie : du bilan à la prise en charge.**

**Judi 08 Juli et Vendredi 09 Juli 2021 de 9h à 17h30**

Formateur : Sylvie JOSIEN, Orthophoniste. (Action DPC : 18172100028 – Session 1 @ mondpc.fr)

déclare vouloir m'inscrire en DPC / FIF-PL / Autofinancement/Salarié (rayez les mentions inutiles)

Choix du  
module 28 :

**Cette fiche d'inscription vous permet de bloquer une ou plusieurs places pour 2021.**

Pour 2021 les enveloppes DPC et FIF-PL sont :

> pour l'ANDPC un forfait de **851,90 € par orthophoniste**, qui se décompose de la manière suivante :

**431,90 € pour vous**, au titre de dédommagement pour la perte d'exploitation des 2 jours hors de votre cabinet,  
et **420€ pour** l'organisme de formation que vous choisissez.

> pour le **FIF-PL**, un remboursement de **150 euros par jour de stage** (soit **300€** de remboursement sur les 420€ facturés par l'AEPVLC) avec **5 jours par an, somme limitée à 750 euros par an et par professionnel.**

Toutes nos formations sont en cours d'agrément auprès du FIF-PL pour 2021.



**Merci d'envoyer 1 chèque de 420€ à l'ordre de l'AEPVLC pour valider votre présence lors du module de votre choix :**

- Soit votre session est validée en DPC, alors nous vous rendrons votre chèque de caution à la fin de votre stage.

- Soit vous voulez que votre stage soit pris en charge par le FIF-PL ou si vous l'autofinancez, alors nous encaisserons votre chèque le lendemain de la fin du stage.

- Pour rappel, le coût d'une formation en présentiel pour les orthophonistes salariés est de **480€ (payable par chèque ou virement)**

**- DANS TOUS LES CAS, merci de ne pas oublier de payer votre cotisation 2021 de 20€ pour devenir membre de l'Association.**

*Je m'engage à suivre l'intégralité du stage au Relais des Chartreux – 11 rue de la Cerisaie – 91160 – Saux les Chartreux.*

Fait à

Le

Signature *faire précéder la signature de la mention «du et approuvé».*